

Etude bâtiment



➤ Pour tout porteur de projet de bâtiment agricole

Vous souhaitez :

- réaliser votre dossier de demande de permis de construire
- être accompagné jusqu'à son obtention
- simplifier vos démarches administratives

Nous vous proposons :

- une constitution du dossier réglementaire de demande de permis de construire
- une remise de plans détaillés complémentaires : aménagement intérieur avec niveaux, élévations des maçonneries, équipements, coupe structure
- un dépôt de la Déclaration d'Activité d'Elevage en Préfecture

Durée : de 3 à 6 mois en fonction du calendrier prévisionnel du projet

Nos plus ++

Un plan qui tient compte de l'utilisation pratique du bâtiment

Une simplification des démarches administratives auprès de la Préfecture, de la DDCSPP, de l'ARS, de la DDT, de l'architecte

Un accompagnement et des données sur les matériaux, les équipements, les coûts, au-delà du contenu réglementaire du dossier de demande de permis de construire

Prestation réalisée par les conseillers bâtiments d'élevage

- Laurent SALLARD, Vincent CHARBONNEL, Jérôme DELARBRE

Contact

Nicole TERRISSE

04 71 45 55 38

batiment@cantal.chambagri.fr



**Chambre d'Agriculture
du Cantal**
26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239
15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 00
Fax 04 71 48 97 75
<http://www.cantal.chambagri.fr>

Tarifs et conditions de vente sur demande